

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député ici pour ajouter foi à cela. Je vous cite à titre d'exemple la république d'Irlande, pays dont le christianisme remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, la verte Érin de saint Patrice. Les Irlandais de la république d'Irlande sont sans doute plus catholiques que le pape. Pourtant, lorsqu'ils ont choisi un nouveau drapeau, y ont-ils fait figurer la croix de saint Patrice? Pas du tout. Le drapeau de la république d'Irlande renferme trois bandes, une verte, une blanche et une orangée. J'imagine que le vert représente l'île d'Émeraude et le blanc, l'honneur sans doute ou l'État chrétien. Je ne sais, cependant, comment expliquer la couleur orangé, si ce n'est à cause des orangistes des six comtés de l'Irlande du Nord avec lesquels la république voulait s'unir à un certain moment. Les bandes sont toutes de la même largeur et la verte est la plus proche de la hampe. Par conséquent, l'argument concernant la chrétienté et le drapeau ne signifie plus rien si l'on considère le drapeau de la république d'Irlande. En fait, beaucoup de pays chrétiens ont des croix sur leurs drapeaux, et bien d'autres n'en ont pas. Devons-nous conclure que la grande république au sud du Canada n'est pas un pays chrétien parce qu'il n'y a pas de croix sur son drapeau?

Je veux un drapeau canadien distinctif, monsieur l'Orateur. J'ai 12 petits-enfants et je ne veux pas qu'ils vivent dans le passé. Je veux qu'ils vivent pour l'avenir. Je veux un drapeau canadien distinctif pour leur avenir. Alors, eux et tous les autres petits-enfants du Canada pourront dire: «Voici notre drapeau; c'est le drapeau canadien qui représente le Canada de l'avenir.» Le Canada est un grand pays, monsieur l'Orateur. Il va devenir encore plus grand en pensées, en paroles et en actions. Je vois l'avenir du Canada dans les visages jeunes, intelligents et éveillés que je regarde en parcourant d'un bout à l'autre notre magnifique pays.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, la Chambre n'a probablement jamais été appelée à trancher une question plus importante, plus grave, que celle du nouveau drapeau canadien. Le drapeau proprement dit n'est peut-être pas important, mais ce qu'il représente revêt la plus haute importance. Quelqu'un a dit qu'il représentait l'âme des Canadiens et je suis de cet avis. Selon moi, nul effort, nulle dépense ni la longueur de temps que nous pourrions consacrer au présent débat, ne doivent empêcher la Chambre, après qu'elle en aura fait le choix, de doter la population du Canada d'un drapeau qui unira les Canadiens. Existe-t-il au pays un plus grand besoin que le besoin d'unité? Nous constituons deux groupes ethniques qui ont entrepris de créer, sur la moitié sep-

trientale de notre continent, une grande nation. Son avenir est presque sans bornes. Nos débuts sont fort encourageants.

Dernièrement des murmures de discorde, des prises de bec et des querelles se sont produits entre les deux groupes fondateurs de notre pays. Ce n'est pas grave, à mon avis. D'après les discours que j'ai entendus au cours du présent débat, je pense que les députés et la population du Canada peuvent fonder beaucoup d'espoir, à en juger par ce qui s'est dit jusqu'ici. Je crois sincèrement que le gouvernement a tenté de renforcer l'unité canadienne en présentant à la population un nouveau drapeau canadien, un drapeau distinctif un drapeau que les Canadiens accepteront volontiers comme le leur. J'en félicite le gouvernement, bien qu'il ait abordé ce problème d'une bien piètre manière, selon moi.

Au cours des discussions sur un récent budget, le ministre des Finances (M. Gordon) a instamment demandé à la Chambre de tenir compte des objectifs du gouvernement et de savoir reconnaître les efforts qu'il accomplit pour améliorer l'économie du pays. Je suis disposé à reconnaître au gouvernement le mérite d'essayer de donner toute satisfaction au pays par la présentation d'un drapeau.

Or, nous sommes saisis d'une résolution, d'un amendement et d'un sous-amendement. Le principe en cause dans la résolution est la création d'un drapeau canadien distinctif. Je suis d'accord là-dessus. Je suis d'accord sur la plus grande partie de la première phrase de la résolution, qui demande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour créer un drapeau officiel. Mais je ne suis pas d'accord sur le reste de la phrase. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposé que tous les mots qui suivent «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

Encore une fois, j'appuie sans réserve l'idée d'un plébiscite. C'est en mon propre nom maintenant que je mets en doute l'à-propos des mots qui, dans l'amendement, viennent après «plébiscite»: «avant que la Chambre des communes prenne une mesure quelconque». J'expliquerai pourquoi en cours de route.

Le sous-amendement proposé par le député de Regina-City (M. More) tend à faire figurer au plébiscite quatre questions:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?